



Seuls les textes figurant dans la version téléchargeable du *Manuel de formation technique* font référence.  
Site de la CTN: <<http://ctn.ffessm.fr>> ou bien site de la FFESSM: <<http://ffessm.fr>>  
puis onglet "plongée en scaphandre (technique)".

Jean-Louis Blanchard président

## HUIT ANNÉES DE CTN INFO...

Chers amis lecteurs, voici déjà 8 ans que j'anime la rubrique CTN Info au sein de la revue fédérale. Avant cela j'écrivais la rubrique "CMAS news", toujours dans *Subaqua*, ce qui permettait de vous informer de l'environnement CMAS. Ces pages jaunes sont dédiées aux plongeurs, aux techniciens, aux encadrants. Au fil des années, j'ai établi un équilibre que j'espère harmonieux entre les articles de fond, les textes informatifs, et la partie "Questions-réponses" qui nous porte au cœur de vos préoccupations et qui colle à l'actualité. Toujours fidèle, capable d'être active dans la continuité et la durée, l'équipe de la commission technique nationale aura donc pendant deux olympiades assumé le pari d'une rubrique d'information de niveau



ambitieux sans être difficile d'accès. Je suis certain que nos successeurs à la commission technique nationale sauront, eux aussi, relever le pari. Quant à moi, nul ne l'ignore, je sou mets à l'appréciation des électeurs ma candidature à un autre poste au sein de notre fédération. En attendant, avec quelque pincement au cœur mais énormément de fierté, je vous propose ce CTN Info: vous y trouverez un florilège de questions réponses parmi lesquelles le délicat problème des mano-détendeurs sur blocs oxygène. Vous y lirez aussi le bilan quantitatif des certifications réalisées en 2008 sous l'égide de la CTN, avec quelques éléments comparatifs.

Bonne lecture. Jean-Louis Blanchard, président de la CTN.

### Un nouveau délégué du collège des instructeurs nationaux

Le dimanche 11 janvier a eu lieu l'élection du délégué du collège. Cette élection s'est déroulée pendant le Salon de la plongée, avec une participation très forte des instructeurs. Trois candidatures étaient en lice pour succéder à Daniel Huron, délégué sortant. Les urnes ont parlé et c'est désormais Jean-Noël Trucco, instructeur national licencié au comité Bretagne Pays de Loire, qui animera le collège national. Non sans une certaine émotion, notre ami Daniel a mené à bien son ultime mission de délégué, afin d'organiser de façon précise et efficace cette réunion électorale. Bon vent à Daniel, bienvenue à Jean Noël, pour le plus grand bien du collège des instructeurs nationaux et des travaux de la commission technique nationale. ■



De gauche à droite, J-N Trucco, J-L Blanchard et D. Huron.

### Brevets et qualifications de la commission technique nationale: bilan quantitatif 2008

Étude et compilation réalisées par Jean-Louis Blanchard, président de la CTN.

L'année 2008 a été marquée par la création de nouvelles certifications, dont ANTEOR, et par la création de cartes de certifications visant des produits déjà existants auparavant, dont la qualification de plongeur niveau 5, la compétence RIFAP, la qualification de Tiv (technicien en inspection visuelle). Bien évidemment ces nouvelles cartes impactent le résultat global général, largement croissant par rapport à celui de l'exercice 2007. C'est ainsi que nous sommes passés de 50 294 cartes à 52 681 cartes. Lorsque l'on sait quelle masse financière représentent ces certifications, on ne peut qu'être satisfait des recettes générées par l'environnement technique dans l'ensemble des recettes de la FFESSM. La plupart de ces certifications sont bivalentes (c'est-à-dire FFESSM + CMAS) avec tou-

tefois des certifications purement FFESSM, dont: pack-découverte, plongeur niveau 5, brevets plongée jeunes (bronze, argent, or), RIFAP, ANTEOR, Tiv. Malgré les impressions parfois alarmistes dues à la conjoncture actuelle, on notera la bonne tenue, voire la constance, des brevets de plongeurs air. La même remarque s'applique aux diplômés d'enseignants.

Comme chaque année, le secteur le plus en pointe est celui des qualifications nitrox, dont la croissance est stupéfiante. La plongée trimix en circuit ouvert confirme son intérêt parmi nos plongeurs avec, de façon prévisible, un succès marqué pour le trimix élémentaire. Bien qu'encore marginal malgré l'appui inconditionnel de la CTN, le secteur des recycleurs (semi-fermés ou bien fermés) réalise

des scores tout à fait intéressants. Nous prenons le pari que cette pratique va enregistrer des résultats croissant au fil des années qui viennent. Une heureuse surprise vient des résultats du pack-découverte, mal compris et sous-estimé en 2007, alors qu'il s'agit d'un produit exemplaire utilisable tout aussi bien par les associations que par les SCA. Enfin, la part du roi revient à nos jeunes plongeurs qui confirment, par l'obtention des nouvelles cartes bronze, argent, or, leur présence et leur intérêt pour le scaphandre. L'art des statistiques, de l'estimation et des interprétations étant vaste et passionnant, nous laissons aux lecteurs férus de prospective en tous genres le soin de tirer davantage de ces tableaux, afin d'en faire émerger la substantifique moelle...

## Certifications de plongeurs air :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008	2007	2006	2005	2004
Niveau 1	<b>16088</b>	<b>9302</b>	<b>25390</b>	25897	26364	26544	26333
Niveau 2	<b>6413</b>	<b>2643</b>	<b>9056</b>	9467	9881	9862	9945
Niveau 3	<b>3073</b>	<b>991</b>	<b>4064</b>	3966	4005	4044	3963
Niveau 4	<b>819</b>	<b>154</b>	<b>973</b>	988	1008	1143	1190

Parmi ces certifications, voici celles qui ont été obtenues par passerelle FFESSM/PADI ou passerelle FFESSM/Ssi ou formations FFESSM/Nouvelles Frontières :

### PASSERELLE FFESSM/PADI

	Total hommes	Total femmes	TOTAL 2008	2007	2006
Niveau 1 - passerelle	<b>89</b>	<b>57</b>	<b>146</b>	131	103
Niveau 2 - passerelle	<b>76</b>	<b>26</b>	<b>102</b>	102	70
Niveau 3 - passerelle	<b>36</b>	<b>15</b>	<b>51</b>	34	34

### PASSERELLE FFESSM/Ssi :

	Total hommes	Total femmes	TOTAL 2008	2007	2006
Niveau 1 - passerelle	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	4	5
Niveau 2 - passerelle	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	7	10
Niveau 3 - passerelle	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	4	3

### FORMATIONS FFESSM/Nouvelles Frontières :

	Total hommes	Total femmes	TOTAL 2008
Niveau 1	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>22</b>
Niveau 2	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
Niveau 3	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

## Certifications d'enseignants :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008	2007	2006	2005	2004
Initiateur club	<b>867</b>	<b>302</b>	<b>1169</b>	1087	1148	1115	1046
Niv 4 + Initiat	<b>810</b>	<b>188</b>	<b>998</b>	939	1002	1086	1078

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008	2007	2006	2005	2004
Mf1	<b>428</b>	<b>79</b>	<b>507</b>	586	581	624	503
Mf2	<b>47</b>	<b>5</b>	<b>52</b>	62	73	55	70
BEES 1	<b>39</b>	<b>7</b>	<b>46</b>	41	65	78	56
BEES 2	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	10	13	14	14
BEES 3	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008	2007
Moniteur associé CMAS 2*	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	1
Moniteur associé CMAS 3*	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	4
Moniteur associé FSGT 1°	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	2
Moniteur associé FSGT 2°	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	2

## Qualifications nitrox :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008	2007	2006	2005	2004
Plongeur nitrox	<b>3232</b>	<b>1251</b>	<b>4483</b>	3991	3779	2339	977
nitrox confirmé	<b>1239</b>	<b>287</b>	<b>1526</b>	1468	1633	1250	559
moniteur nitrox	<b>510</b>	<b>67</b>	<b>577</b>	638	795	747	418

## Qualifications trimix :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008	2007	2006	2005	2004
Trim. élémentaire	<b>191</b>	<b>15</b>	<b>206</b>	194	185	216	
Plongeur Trimix	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>31</b>	47	25	38	46
Moniteur Trimix	<b>53</b>	<b>1</b>	<b>54</b>	86	61	68	148



## Qualifications recycleur semi-fermé :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008	2007	2006	2005
Plongeur recycleur	41	6	47	51	52	15
Moniteur recycleur	49	4	53	79	103	127

## Qualifications recycleur fermé (Ambiant Pressure Diving) :

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008	2007
Plongeur inspiration vision air	64	3	67	26
Plongeur inspiration vision trimix élémentaire	10	0	10	2
Plongeur inspiration vision trimix	11	1	12	13
Moniteur inspiration vision air	4	1	5	16
Moniteur inspiration vision trimix	2	0	2	12

## Pack-découverte :

Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008	2007	2006
491	380	871	580	456

## Plongée jeunes :

Total garçons	Total filles	TOTAL 2008	2007
Plongeur bronze	339	226	565
Plongeur argent	159	105	264
Plongeur or	187	122	309

## Certifications matérialisées par des cartes à partir de 2008 :

### Techniciens en inspection visuelle :

Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008
170	18	188

### Qualifications de plongeur niveau 5 :

Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008
353	31	384

### RIFAP et ANTEOR :

	Total hommes	Total femmes	TOTAL 2008
RIFAP	149	39	188
ANTEOR	497	63	560

## Le total général de certifications techniques réalisées par la FFESSM en 2008 est le suivant :

Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008
36386	16295	52681

Ainsi que le montre le tableau ci-après, les données montrent une augmentation du nombre de certifications réalisées en 2008 au titre de la commission technique, d'autant plus significatif qu'il faut le corrélérer au nombre total de licences FFESSM délivrées lors de l'exercice 2008 par rapport à ce qui s'est passé en 2007 :

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nbre de cartes délivrées	49 800	49 658	47 460	46 621	49 322	51 245	50 294	52 681

## QUESTIONS & RÉPONSES

### La course aux diplômes

Souvent, les nouveaux P1 veulent dès leur rentrée, et sans forcément avoir plongé pendant les vacances, préparer le niveau 2. Deux écoles s'opposent : les "passe les diplômes à la suite les uns des autres" et les "fais toi plaisir et confirme ton niveau avant de passer au suivant". Bien sûr chaque plongeur est différent, Cependant quelle est la conception de la Fédé sur cette question ?

C. Lafont

Il n'y a pas de conception imposée si ce n'est la logique éducative, qui vise d'abord à ce que le plongeur soit bien installé dans son niveau. Pour le reste, c'est question de talent ou pas de passer plus ou moins rapidement les niveaux, et cela supposant de valider (et donc de maîtriser) une à une chacune des compétences constitutives des niveaux en question.

Jean-Louis Blanchard

### Les manodétendeurs non démontables en matière d'oxygénothérapie

Un des moniteurs inscrit au club nous informe que seuls les blocs d'oxygénothérapie avec "manodétendeurs non démontables" sont utilisables et que tous les autres sont "interdits d'utilisation". Il fait référence à 2 textes de loi du Code de la santé publique. J'ai contacté notre fournisseur intermédiaire qui nous a confirmé qu'un texte de loi était à l'étude mais que rien n'était encore applicable. J'ai cherché les textes de lois évoqués par le moniteur dans le Code de santé publique, et je n'ai rien trouvé. De ce fait, je souhaite une réponse de votre part, sachant que je suis le responsable en cas de problèmes liés à l'utilisation d'un format de manomètre ou d'un autre. Je n'ai pas à remettre

en cause la validation faite par l'entreprise qui nous fournit notre oxygénothérapie sans avoir une confirmation de votre part concernant cette interdiction formelle d'utilisation de bloc avec détendeurs amovibles.

S. Moreau, président du club  
Ssv-Subaquatique  
N° 07770040

Les gaz à usage médical étaient considérés comme répondant à la définition du médicament, mais ils étaient commercialisés sans avoir d'Autorisation de mise sur le marché (AMM). Les fabricants n'avaient pas le statut d'établissement pharmaceutique. Aussi, afin de mettre fin à cette situation et de se conformer à la réglementation en vigueur, des Autorisations de mise sur le marché ont été délivrées à l'oxygène médical conformément à l'art. L601 du Code de la santé publique.

Ces AMM concernent notamment les bouteilles d'oxygène médical (contenant et contenu). Le matériel dissociable de la bouteille d'oxygène médical, en particulier les manodétendeurs, relève des dispositions applicables aux dispositifs médicaux. L'ampliation d'AMM s'accompagne d'un document intitulé "Résumé des caractéristiques du produit", qui précise notamment les indications et le mode d'emploi, d'une notice destinée au patient et d'un étiquetage des bouteilles auquel le fabricant doit se conformer. Les sociétés concernées AGA Médical, Air Liquide Santé, Air Products Médical, Carboxique Santé, GTF, et SAGA Médical se sont vues délivrer, au titre de l'activité de fabrication, le statut d'établissement pharmaceutique, concomitamment aux AMM, en application des dispositions des articles L. 596, L. 598 et R. 5106 du Code de la santé publique. Les textes pharmaceutiques codifiés au livre V du Code de la

santé publique, s'appliquent désormais à l'oxygène médical en tant que médicament dont la mise sur le marché est soumise à une autorisation préalable. Il n'existe pas de cadre réglementaire spécifique aux gaz à usage médical, hors des règles particulières de la dispensation des gaz à usage médical à domicile tel que prévu à l'article L.512-2 du Code de la santé publique. L'ensemble de ces dispositions s'ajoute aux réglementations et aux normes existantes portant notamment sur les récipients à pression de gaz, le transport des matières dangereuses. Ainsi, toutes les opérations relatives aux bouteilles d'oxygène médical, telles que la fabrication, la distribution en gros et la dispensation au détail, doivent être effectuées dans des établissements pharmaceutiques régulièrement autorisés, sous la responsabilité d'un pharmacien. L'approvisionnement en bouteilles d'oxygène médical ne peut ainsi se faire qu'auprès de pharmacies d'officine, de pharmacies à usage intérieur des établissements de santé, voire de distributeurs en gros ou de fabricants, respectant en cela le principe du monopole pharmaceutique. Les circuits actuels d'approvisionnement doivent se conformer à cette législation. En synthèse, il n'y a pas d'obligation réglementaire à avoir une bouteille avec mano "incorporé". Par contre, il est vrai que de nombreux produits disponibles sur le marché actuellement proposent bouteille et mano, le tout caréné, et que dans ces configurations, le mano n'est pas "démontable" par l'utilisateur.

François Paulhac,  
réfèrent secourisme CTN

### Les moniteurs de secourisme sont-ils exclusifs ?

Question : (extraits) j'ai déposé un dossier d'agrément

formation aux premiers secours à la préfecture. Étant moi-même médecin, il n'y avait pas de problème de médecin dans le dossier et nous en avions plusieurs autres. Le problème est venu du poste à tenir par les moniteurs de secourisme : nous avons des moniteurs du travail, issus des grandes entreprises de la région qui ont des moniteurs formant eux-mêmes des secouristes au sein des entreprises, mais on nous a dit que cette qualification ne pouvait être retenue. Il y avait aussi des moniteurs de secourisme, mais formés par et appartenant à d'autres associations : on nous a dit que ces moniteurs étaient certes valables mais ne pouvaient pas exercer dans plusieurs associations. Il était impossible de demander à ces moniteurs de quitter leur association d'origine qui avait financé leur formation. La question à se poser est de savoir s'il est obligatoire que les moniteurs de secourisme soient "exclusifs" à l'association pour qu'elle obtienne son agrément...

Jean François Jeu

Il n'y a pas d'obligation d'appartenance, pour les moniteurs de secourisme, à une seule association. Il y a de très nombreux exemples de moniteurs, Croix Rouge ou Protection civile par exemple, qui sont également déclarés au sein de nos CODEP agréés. Le plus simple est de déposer une nouvelle demande, selon le modèle type de dossier disponible sur le site de la CTN (ce modèle a fait ces preuves...). <[http://ctn.ffessm.fr/tele\\_doc\\_adm/dem\\_agre\\_secour.doc](http://ctn.ffessm.fr/tele_doc_adm/dem_agre_secour.doc)> Rappelons que le CODEP doit disposer d'un médecin et de 2 moniteurs de premiers secours, titulaires du PAE3 et à jour de formation continue + matériel minimum pour faire les formations.

François Paulhac,  
réfèrent secourisme CTN